

# PUBLICATION D'UNE CONVENTION RÉGLEMENTÉE CONFORMÉMENT AUX ARTICLES L. 22-10-30 ET R. 22-10-19 DU CODE DE COMMERCE

Paris, le 27 juin 2022

## CONCLUSION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE JEAN-MICHEL GAULT AVEC KLÉPIERRE MANAGEMENT SNC (FILIALE DE KLÉPIERRE SA)

Monsieur Jean-Michel GAULT, employé au titre d'un contrat de travail à durée indéterminée par Klépierre Management SNC (une filiale de Klépierre SA) depuis le 1<sup>er</sup> août 1998, a vu son contrat de travail suspendu dans le cadre de ses fonctions en tant que membre du Directoire de Klépierre SA<sup>1</sup>.

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance de Klépierre SA avait pris acte le 24 mai 2022 que le mandat de Jean-Michel GAULT en qualité de membre du Directoire arriverait à expiration le 21 juin 2022.

Ainsi, à compter du 22 juin 2022, le contrat de travail de Jean-Michel GAULT conclu avec Klépierre Management SNC a repris ses effets de plein droit. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations a approuvé le 22 juin 2022, conformément, le cas échéant, aux dispositions des articles L. 225-86 et L. 22-10-30 du Code de commerce, les termes d'un avenant prévoyant les modalités selon lesquelles s'effectuerait cette reprise.

## PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DE L'AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE JEAN-MICHEL GAULT

### Statut de salarié au sein de Klépierre Management SNC

Jean-Michel GAULT exercera les missions de conseiller auprès du Directoire de Klépierre SA, et aura à ce titre la charge de garantir une parfaite transition au sein des équipes.

### Éléments de rémunération de Jean-Michel GAULT en qualité de salarié

La rémunération fixe de Jean Michel GAULT, à compter du 22 juin 2022, s'évaluera sur une base annuelle fixe de 400 000 € (incluant le 13<sup>e</sup> mois), soit un montant brut mensuel de 30 769,23 €.

<sup>1</sup> Une description des termes de ce contrat de travail figure en page 287 du Document d'enregistrement universel 2021 de Klépierre

Elle pourra être complétée par une rémunération variable s'établissant, en cas d'atteinte des objectifs, à 100 % de la rémunération fixe perçue au cours de la période d'activité concernée.

### **Avantages en nature de Jean-Michel GAULT en qualité de salarié**

Jean-Michel GAULT bénéficiera d'un véhicule de fonction valorisé en qualité d'avantage en nature en paie.

Il bénéficiera également de l'ensemble des avantages et droits collectifs applicables à la catégorie à laquelle il appartient et dans les conditions prévues pour leur application, et en particulier des contrats de couverture des frais de santé et de prévoyance applicables.

Il aura la qualité de cadre dirigeant au sens de l'article L. 3111-2 du code du travail et sera exclu de la législation applicable à la durée du travail et à l'organisation du temps de travail.

## **INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR KLÉPIERRE SA ET LES ACTIONNAIRES, Y COMPRIS LES MINORITAIRES**

Jean-Michel GAULT n'est plus membre du Directoire de Klépierre SA et a la qualité de salarié de Klépierre Management SNC. Comme indiqué ci-dessus, ses nouvelles fonctions permettront de garantir une parfaite transition au sein des équipes.

## **INDICATION DU RAPPORT ENTRE SON PRIX POUR KLÉPIERRE SA ET LE DERNIER BÉNÉFICE ANNUEL DE KLÉPIERRE SA**

La rémunération de Jean-Michel GAULT au titre de son contrat de travail au sein de Klépierre Management SNC sera supportée par cette dernière.

## **À PROPOS DE KLÉPIERRE**

Klépierre, leader européen des centres commerciaux, associe une expertise en termes de développement, de gestion locative et d'asset management. Le portefeuille de la société est estimé à 20,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021, et compte de grands centres commerciaux dans plus de 10 pays en Europe continentale, qui accueillent des centaines de millions de visiteurs par an. Klépierre détient une participation majoritaire (56,1 %) dans Steen & Strøm, première société foncière scandinave de centres commerciaux. Klépierre est une Société d'investissement immobilier cotée (SIIC) française, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris, et est membre des indices CAC Next 20 et EPRA Euro Zone. Elle est aussi membre d'indices éthiques, comme l'Euronext CAC 40 ESG, MSCI Europe ESG Leaders, FTSE4Good, Euronext Vigeo Europe 120, et figure sur la « Liste A » du CDP. Ces distinctions soulignent l'engagement du Groupe dans une démarche proactive de développement durable, ainsi que le leadership mondial du Groupe dans la lutte contre le changement climatique.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site Internet : [www.klepierre.com](http://www.klepierre.com)    